

Communiqué de presse

Paris, le 15 juin 2016

Voter pour les CCI, c'est voter pour le développement économique

Du 20 octobre au 2 novembre 2016, 2,9 millions d'entreprises sont appelées à élire leurs représentants, entrepreneurs et chefs d'entreprise dans les 116 chambres de commerce et d'industrie (CCI) de la Métropole et d'Outre-Mer.

A partir du 20 octobre, les entrepreneurs et chefs d'entreprises sont appelés à renouveler les 4 386 sièges à pourvoir au sein des CCI dans les catégories de l'industrie, du commerce et des services. Chaque chef d'entreprise doit, au nom de sa responsabilité citoyenne, se poser la question de son engagement en tant que candidat ou en tant que soutien d'une équipe candidate. Le vote se déroulera par correspondance ou par internet. La parité sera un axe fort de ce scrutin. Les candidats titulaires à la CCIR devront obligatoirement avoir un suppléant de sexe opposé.

[Pour en savoir plus](#)

L'année 2016 sera riche en élections. Moins médiatique, celle des représentants des CCI est pourtant capitale pour les entreprises. Qui est mieux placé aujourd'hui que les entrepreneurs et les chefs d'entreprises pour répondre aux enjeux de l'économie et de ses mutations ? Qui est jugé plus crédible que ces décideurs (cf. vague 7 du baromètre de la confiance politique – janv. 2016 – Cevipof) pour parler au quotidien d'emploi, de développement économique, de formation ?

André Marcon, président de CCI France appelle les entrepreneurs et les chefs d'entreprises à ne pas manquer ces élections ! *« Elles sont importantes pour faire entendre la voix de celles et ceux qui créent l'activité économique, pour dire aux pouvoirs publics comment le marché de l'emploi et de la formation doit s'adapter aux besoins réels des entreprises pour rappeler que l'internationalisation et la transition numérique sont des opportunités et des leviers de croissance. Se présenter aux élections, c'est agir pour son territoire. Voter pour des entrepreneurs engagés, c'est vouloir accompagner les entreprises au quotidien. J'appelle les chefs d'entreprise, femmes et hommes de conviction, à se présenter aux élections dans les CCI pour peser sur les décisions économiques de demain ».*

Ces élections interviennent dans un contexte national de profonde réorganisation territoriale et au moment où le réseau évolue pour toujours mieux accompagner les entreprises dans les mutations économiques, écologiques et numériques. Avec un échelon régional associé à une présence de proximité territoriale, les CCI sont des acteurs dédiés au service du développement territorial et à l'accompagnement des entreprises en particulier des TPE et PME.

Contact presse : Françoise Fraysse T.01.40.69.37.16 – 06.79.94.59.90 f.fraysse@ccifrance.fr

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des chambres locales, régionales, et des DOM-COM, CCI France représente et défend les intérêts des 2 900 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires.

A ceux qui agissent, s'investissent, s'engagent, risquent, innovent, exportent... Découvrez leurs parcours et leurs témoignages sur

#CCIcommunity

46-48 avenue de la Grande Armée – CS 50071 - 75858 Paris Cedex 17 - T. 01 40 69 37 00

cci.fr | [Twitter](#) | [Facebook](#) | [Dailymotion](#)